



Demission, congé imposé

Par **stella1338**, le **06/06/2014** à **11:37**

Bonjour je reprend, je veux démissionner de mon entreprise en tant qu'éducatrice sportive, le problème c'est que je viens d'apprendre en plus que mes congés d'été sont imposé car la structure ferme, on vient de me dire que tous le mois de juillet et août je ne travaille pas car le planning est allégé, comment ça se passe si je donne ma démission mon préavis se fera a partir de quand? ça compte le mois de juillet ou pas? car je ne savais pas que je n'allait pas travailler...ou est ce que si je démissionne mon préavis prend départ au mois de septembre? merci de votre aide

Stella

Par **P.M.**, le **06/06/2014** à **15:41**

Bonjour,

Il me semble vous avoir déjà informée dans [ce sujet](#) que vous auriez pu poursuivre...

Les congés payés qui tombent pendant le préavis en poursuivent d'autant le terme mais l'employeur ne peut pas en modifier les dates moins d'un mois à l'avance, vous devriez donc pouvoir trouver un accord pour que le contrat se termine à la date que vous voudriez...

Par **stella1338**, le **06/06/2014** à **16:03**

Oui d'accord mais mes congés d'été sont les 3 semaine d'août, en outre je suis en planning allégé tous le moi de juillet, ce qui signifie que mes heures on était supprimé, sur le contrat ceci n'était pas stipuler pourtant les patrons mon dit, "on croyait t'avoir bien dit les dates des plannings allégée", du coup le préavis j'ai compris que ce n'est pas possible pendant mes vacances mais le mois de juillet il compte comme quoi?

Par **P.M.**, le **06/06/2014** à **16:27**

Il faudrait savoir suivant quelle règle l'employeur peut ainsi pratiquer une telle modulation du temps de travail en ne vous fournissant aucun travail malgré son obligation contractuelle...

Il n'en a pas le droit a priori..

De toute façon, ça ne vous empêche pas de donner votre démission et que le préavis se

déroule pendant cette période...

Par **janus2fr**, le **06/06/2014** à **16:32**

[citation]Les congés payés qui tombent pendant le préavis en poursuivent d'autant le terme
[/citation]

Bonjour,

Sauf lorsque ces congés résultent d'une fermeture totale de l'entreprise me semble t-il. Et à priori, c'est le cas ici.

Par **P.M.**, le **06/06/2014** à **17:03**

La fermeture de l'entreprise n'a lieu apparemment qu'au mois d'août et donc la question ne se pose pas puisque la salariée a largement le temps de démissionner avant, son préavis n'étant que d'un mois, car elle souhaite être libérée fin juillet, mois pendant lequel il ne s'agit que de "planning allégé" lequel pose déjà problème sur sa légalité et comme je l'ai dit :

[citation]De toute façon, ça ne vous empêche pas de donner votre démission et que le préavis se déroule pendant cette période...[/citation]

Donc fermeture d'entreprise pour congés payés ou pas...

Par **stella1338**, le **06/06/2014** à **23:18**

Merci pour vos réponse, \$

Cordialement,

stella